

## **La partition a eu des effets négatifs sur les solidarités**

Parler d'«alliance suspecte», comme le fait monsieur Auxiette n'est pas très aimable pour les membres de son parti qui ont unanimement voté cet amendement – dont une ancienne ministre de la justice et Jean-Jacques Urvoas, spécialiste de la sécurité au sein du PS.... Au premier rang de ceux qui s'y sont opposés, on trouve Christian Vanneste, artisan de la loi sur « le rôle positif de la colonisation » et partisan d'un rapprochement entre la droite républicaine et le Front National : un allié de Jacques Auxiette ?

La partition, décidée de manière technocratique, a eu des effets négatifs considérables, brisé des solidarités humaines, économiques et syndicales entre Nantes et Brest, creusé un fossé entre Rennes et Nantes, fossé que les deux métropoles commencent tout juste à combler. Ajoutons à cela le coût exorbitant de l'interminable campagne de communication que mène la région pour imposer ...une identité factice !

S'il est sans doute vrai que la réunification de la Bretagne n'est pas la priorité des Provençaux, on peut se demander si dépenser des millions d'euros en propagande est vraiment une priorité !

L'hyper-concentration des activités dans la région parisienne a conduit à un appauvrissement généralisée des régions périphériques et à la thrombose toute aussi généralisée en Île de France. On ne peut que regretter qu'un homme de gauche, républicain convaincu, ne s'insurge pas contre une situation qui heurte à la fois l'idéal républicain et le bon sens écologique. Il préfère monter sur ses grands chevaux, dès qu'il le peut, pour dénoncer ceux qui veulent mettre fin démocratiquement à une partition décidée de manière technocratique !

La réunification de la Bretagne, un projet lié à la question sociale, est aussi un des outils au service du rééquilibrage du territoire de la République.

Il est regrettable que Jacques Auxiette utilise une rhétorique martiale qui n'a absolument pas lieu d'être dans une région républicaine et apaisée comme la Bretagne. On rappellera, par ailleurs que la nouvelle loi concerne tous les départements et non la seule Loire-Atlantique.

**Pierre Even**